



MAIRIE DE CUERS
AFFAIRES SCOLAIRES
04.94.13.50.70

TRANSPORTS SCOLAIRES

RENTREE 2017/2018

RETRAIT DU DOSSIER A PARTIR DU MERCREDI 14 JUIN 2017

Au Service des Affaires Scolaires
Centre Communal d'Action Sociale – 2^{ème} étage

Du Lundi au Vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

PAIEMENT DE LA CARTE DE TRANSPORT A PARTIR DU LUNDI 26 JUIN 2017

A la Régie des Affaires Scolaires
(Rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville)

- Lundi, mardi, mercredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 45
- Jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et fermé l'après-midi
- Vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 15

DEPÔT DU DOSSIER APRES LE PAIEMENT DE LA CARTE DE TRANSPORT A PARTIR DU LUNDI 26 JUIN 2017

Au Service des Affaires Scolaires
Centre Communal d'Action Sociale – 2^{ème} étage

Du Lundi au Vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

CONSTITUTION DU DOSSIER

- 1^{ère} demande de carte :
 - 1 dossier dûment complété
 - le règlement (chèque ou espèces)
 - 2 photos
 - 1 enveloppe timbrée libellée au nom et adresse des parents
- Renouvellement de carte :
 - 1 dossier dûment complété
 - le règlement (chèque ou espèces)
- Aide kilométrique individuelle : (Sous réserve de remplir les conditions requises)
 - 1 dossier dûment complété
 - 1 Relevé d'Identité Bancaire
 - Votre kilométrage réel (Contrôlé par le Conseil Départemental)